https://www.lemonde.fr/economie/article/2021/07/05/propagande-electorale-adrexo-chronique-d-un-fiasco-annonce_6087005_3234.html

ÉCONOMIE • ELECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES

Adrexo et les professions de foi électorales, chronique d'un fiasco annoncé

C'est une entreprise menée au bord du dépôt de bilan et dont la santé défaillante était connue à Bercy qui a gagné l'appel d'offres pour distribuer une partie des plis électoraux lors des élections régionales. L'Etat a-t-il voulu aider ce groupe à sortir de l'ornière ?

Par Véronique Chocron et Julien Bouissou

Publié le 05 juillet 2021 à 05h19, modifié le 05 juillet 2021 à 17h02 · Lecture 8 min.

Article réservé aux abonnés

En Provence, qu'ils sillonnent en Maserati et en Porsche Cayenne de fonction, ils se sont fait une place parmi les notables. Frédéric Pons et Eric Paumier, le duo à la tête d'Adrexo, société désormais célèbre pour s'être montrée incapable de distribuer des plis électoraux lors des élections départementales et régionales, pilotent leur groupe depuis un vaste bâtiment en verre entouré d'un parc, à la sortie d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône). Un siège évalué il y a quelques années à 10 millions d'euros. *« Pons a un bon réseau, entre élus locaux et réunions du Medef. Il est à l'aise, provocateur… Lui recherche la lumière, alors que Paumier aime les chiffres »*, résume une figure locale.

A Paris aussi, dans les bureaux austères de Bercy, on connaît bien les deux hommes d'affaires. Le comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI), une structure chargée d'assister les entreprises en difficultés pour préserver l'emploi, est venu au

La suite est réservée à nos abonnés. Déjà abonné ? Se connecter

Ayant échangé en 2021 avec les Journalistes du Monde CHOCRON et BOUISSOU censés rédiger un article sur la Fraude au Chômage Partiel,
mais qui se sont ensuite **tus pour des raisons obscures**
(Xavier NIEL est-il intervenu une fois encore pour son copain MACRON ?),

Mme CHOCRON m'a communiqué l'intégralité de cet Article que je joins dans les pages suivantes.

Outlook

L'article, comme convenu

À partir de CHOCRON, Véronique <chocron@lemonde.fr>
Date Mar 2021-08-03 16:45
À justet.bruno@hotmail.fr <justet.bruno@hotmail.fr>

Adrexo et les professions de foi électorales, chronique d'un fiasco annoncé

C'est une entreprise menée au bord du dépôt de bilan et dont la santé défaillante était connue à Bercy qui a gagné l'appel d'offres pour distribuer une partie des plis électoraux lors des élections régionales. L'Etat a-t-il voulu aider ce groupe à sortir de l'ornière ?

Par Véronique Chocron et Julien Bouissou

Publié le 05 juillet 2021 à 05h19 - Mis à jour le 05 juillet 2021 à 17h02

En Provence, qu'ils sillonnent en Maserati et en Porsche Cayenne de fonction, ils se sont fait une place parmi les notables. Frédéric Pons et Eric Paumier, le duo à la tête d'Adrexo, société désormais célèbre pour s'être montrée incapable de distribuer des plis électoraux lors des élections départementales et régionales, pilotent leur groupe depuis un vaste bâtiment en verre entouré d'un parc, à la sortie d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône). Un siège évalué il y a quelques années à 10 millions d'euros. *« Pons a un bon réseau, entre élus locaux et réunions du Medef. Il est à l'aise, provocateur… Lui recherche la lumière, alors que Paumier aime les chiffres »*, résume une figure locale.

A Paris aussi, dans les bureaux austères de Bercy, on connaît bien les deux hommes d'affaires. Le comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI), une structure chargée d'assister les entreprises en difficultés pour préserver l'emploi, est venu au secours de la société à deux reprises, en 2016 et en 2019.

Nul n'ignore là-bas la gravité de la situation financière dans laquelle se trouve le groupe spécialisé dans la distribution d'imprimés publicitaires. Son bilan comptable de 2019 montre qu'il ne survit que grâce aux apports de sa société mère – le groupe Hopps – et en ne payant pas ses dettes fiscales et sociales.

Et pourtant… C'est à cette entreprise au bord du dépôt de bilan que le ministère de l'intérieur a confié, le 16 décembre 2020, la moitié du marché de la distribution de la propagande électorale dans sept régions pendant quatre ans, pour un montant total de 93,8 millions d'euros TTC.

Les excuses de Darmanin

On connaît la suite : un nombre important de professions de foi accompagnées de bulletins de vote – qu'il reste encore à évaluer – n'ont pas été reçues par des électeurs avant les premier et second tours des élections de juin. Ces dysfonctionnements sont pointés du doigt comme ayant favorisé l'abstention historique. L'affaire a pris une telle ampleur que le ministre de l'intérieur, Gérald Darmanin, a présenté ses excuses aux Français et que le Sénat a créé une commission d'enquête, le 24 juin.

Pourquoi avoir confié ce marché public à une entreprise aussi fragile financièrement ? Le ministère de l'intérieur dit s'être appuyé sur le chiffre d'affaires de 2019 déclaré par l'entreprise, à savoir *« 279 406 000 euros, soit onze fois le montant annuel des lots attribués »*, pour apprécier sa capacité technique. *« Les personnels de distribution, au nombre de 18 000, sont des salariés en CDI*, ajoute-t-on place Beauvau. *Par ailleurs, Adrexo a indiqué être en mesure de mettre en place des moyens exceptionnels »*, notamment la mobilisation d'autres salariés du groupe et le recrutement d'intérimaires.

Problème : les salariés en CDI d'Adrexo ne travaillent qu'à temps partiel et ils ne seraient plus que 16 000, selon le dernier bilan social de l'entreprise, soit l'équivalent de 6 500 emplois à temps plein. Dans les sept régions attribuées au concurrent de La Poste, ce sont seulement 3 000 à 4 000 salariés à équivalent temps plein, auxquels s'ajoutent les intérimaires, qui doivent distribuer 22 millions de plis électoraux. Ils n'ont que deux jours pour remplir leur mission, à la veille du second tour. La plupart des distributeurs ont été recrutés auprès d'agences d'intérim, dépassées par l'ampleur des besoins.

« Je ne peux pas croire en une telle incompétence des services de l'Etat, tout comme je ne peux pas imaginer une interférence dans le déroulement de l'appel d'offres », dit le sénateur Philippe Bas

« Le résultat est d'une gravité dont je ne trouve pas d'autre exemple dans la vie démocratique de notre pays. On a traité cette opération comme une banale prestation de services », déclare Philippe Bas, sénateur Les Républicains de la Manche et membre de la commission des lois, qui a été dotée des pouvoirs d'une commission d'enquête pour faire la lumière sur cette affaire. *« Je ne peux pas croire en une telle incompétence des services de l'Etat, tout comme je ne peux pas imaginer une interférence dans le déroulement de l'appel d'offres. »*

« L'entreprise accumulait les pertes »

Certains supputent en effet que ce contrat puisse être un coup de pouce du gouvernement pour sortir l'entreprise de l'ornière et sauvegarder l'emploi. *« En région lyonnaise, la direction a présenté ce marché des plis électoraux comme une opportunité pour l'Etat de permettre à l'entreprise de se remettre à flot en lui confiant cette mission »*, affirme Philippe Viroulet délégué syndical central de la CAT Adrexo.

Dans le rapport d'évaluation rédigé par le ministère de l'intérieur à l'issue de l'appel d'offres, consulté par *Le Monde,* Adrexo a remporté tous les lots pour lesquels elle avait déposé un dossier, soit sept sur quinze. La Poste n'a remporté que les marchés où elle était la seule à soumettre une offre. Les critères retenus ont été celui du prix, à 60 %, et de la capacité technique, à 40 %.

Comment en est-on arrivé là ? *« En 2015, le Groupe Ouest France, qui détient, à travers sa filiale SPIR, la société Adrexo, me missionne pour trouver une solution. La situation d'Adrexo n'était pas bonne, l'entreprise accumulait les pertes »*, se souvient Patrick Puy, un habitué des restructurations, aujourd'hui PDG de Vivarte.

La vente est décidée. Plusieurs candidats se présentent, dont Frédéric Pons et ses deux associés, Eric Paumier et Guillaume Salabert. Le postulant est en terrain connu, puisqu'il a dirigé Adrexo du temps de SPIR. Il y a développé une activité de livraison de colis à domicile, qui deviendra Colis privé. Le trio porte un projet industriel : la fusion d'Adrexo et de Colis privé. Le CIRI, qui a été appelé au chevet de l'entreprise, est séduit. Les repreneurs obtiennent même une soulte de 48 millions d'euros versée par le vendeur pour aider au redressement de l'entreprise, selon un document confidentiel rédigé par le cabinet Boisseau.

Les difficultés ne tardent pas à survenir. En 2018, les 48 millions d'euros sont complètement consommés, mais les associés rachètent d'autres entreprises à prix négatif : Dispeo et ADS, qui apportent des soultes de 46 millions et 12 millions d'euros.

Colis privé privilégié

En 2019, nouveaux déboires, et une course au financement recommence. Lorsque Adrexo fait appel au CIRI à l'été 2019, l'entreprise ne parvient plus à payer ses salariés et cherche à obtenir un moratoire pour geler ses dettes fiscales et sociales. Inquiet, le comité d'entreprise vote un droit d'alerte économique et mandate le cabinet d'expertise comptable Boisseau pour l'examen des comptes. Ses conclusions ? *« La société ne survit que parce qu'elle ne paye pas ses dettes »,* peut-on lire dans son rapport, confidentiel, consulté par *Le Monde*. *« Les banques, les investisseurs, le CIRI et aujourd'hui le ministère de l'intérieur se retrouvent pris dans le marigot,* estime un ancien cadre de l'entreprise. *Quand on y tombe, on ne peut plus en sortir. »*

Ces trois dernières années, pendant qu'Adrexo creusait ses pertes, Colis privé augmentait ses bénéfices

En 2020, de son côté, le groupe Hopps, qui chapeaute Adrexo et Colis privé, s'endette auprès de banques, de GDP Vendôme, un gestionnaire spécialisé dans les Ehpad, de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de l'Etat, puisqu'il ne paye plus ni TVA ni cotisations patronales. Quelques mois plus tard, en décembre, il se tourne vers Morgan Stanley et le fonds Redwood, pour obtenir cette fois un emprunt obligataire de 86 millions d'euros. En contrepartie, Hopps a dû constituer une fiducie-sûreté sur les titres de son meilleur actif, sa filiale de logistique Colis privé, qui garantit ses créanciers. Le contrat prévoit aussi un remboursement anticipé, en cas d'introduction en Bourse du spécialiste du colis, dont les titres sont gagés.

On comprend mieux dès lors pourquoi les arbitrages au sein du groupe vont se faire en faveur de Colis privé, quitte à pénaliser Adrexo. L'objectif des dirigeants étant d'introduire en Bourse Colis privé, il faut tout faire pour présenter cette société sous ses meilleurs atours afin d'en tirer un bon prix.

Ces trois dernières années, pendant qu'Adrexo creusait ses pertes, Colis privé augmentait ses bénéfices. Ce qui ne serait pas qu'une coïncidence, à en croire le prérapport commandé en 2021 par le comité social et économique (CSE) d'Adrexo au cabinet Boisseau. En 2020, Adrexo se met en effet à distribuer des colis pour le compte de sa filiale… mais elle le fait à perte, puisqu'elle génère une marge brute négative de 1,4 million d'euros en 2020. Conclusion des experts-comptables : *« La facturation conclue entre Adrexo et Colis privé pour l'activité de distribution de colis semble être au désavantage d'Adrexo. »*

Une introduction en Bourse reportée

Les actionnaires font porter un autre fardeau à l'entreprise déficitaire : celui des « frais de management » facturés par la holding à ses filiales. Des tâches comme la comptabilité ou l'informatique sont prises en charge par la holding, ce qui permet au groupe de réaliser des économies d'échelle.

Mais ces frais perçus par Hopps, d'un montant de total de 17,2 millions d'euros en 2020, sont ensuite refacturés à ses filiales avec une clé de répartition qui tourne encore une fois au désavantage d'Adrexo et à l'avantage de Colis privé. Alors qu'en 2020, son chiffre d'affaires est inférieur à celui de Colis privé, elle doit payer trois fois plus de « frais de management ». Ils s'élèvent à 10,4 millions d'euros, soit 60,8 % de l'ensemble des frais facturés par la holding. *« L'écart*

nous paraît conséquent », s'étonnent les experts-comptables. *« Les coûts réels sont affectés à chacune des sociétés en fonction de leurs besoins et du nombre de salariés,* rétorque Hopps. *Ce coût est contrôlé chaque année par des commissaires aux comptes. »*

Ces sacrifices ont au moins permis à la société Colis privé d'afficher de belles performances. *« En 2020, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 233,8 millions euros, en croissance de 46 % par rapport à l'année 2019 »,* lit-on dans le document enregistré à l'Autorité des marchés financiers. Les dirigeants espèrent valoriser Colis privé à des fourchettes comprises entre 600 et 800 millions d'euros.

Cédric O, le secrétaire d'Etat chargé du numérique, a rangé Colis privé dans la catégorie des pépites de la tech français

Auprès des investisseurs, l'entreprise ne cesse de rappeler ses liens avec Amazon, à la fois son client et un actionnaire minoritaire. Cédric O, le secrétaire d'Etat chargé du numérique, l'a même qualifiée de *« belle valeur »,* rangeant Colis privé dans la catégorie des pépites de la tech française. L'introduction en Bourse doit permettre de *« capter la croissance de l'e-commerce en France en augmentant nos capacités de production et en déployant des services complémentaires »*, explique la direction aux salariés lors du CSE du 30 avril 2021. En réalité, une bonne part des sommes levées servirait à régler les dettes du groupe, et notamment la totalité des dettes contractées auprès de l'Etat – le CIRI y compte bien.

Mais, coup de théâtre, jeudi 1er juillet. Le groupe informe le CSE de l'entreprise que l'introduction en Bourse est reportée. *« La direction nous a dit qu'il n'y avait pas assez d'investisseurs intéressés*, explique un représentant syndical. *La valorisation de Colis privé aurait été inférieure aux attentes des actionnaires. »* Frédéric Pons s'est fendu d'un message WhatsApp en interne : *« Nous sommes déçus mais c'est plus raisonnable (et pourtant ce n'est pas notre genre*), suivi d'un émoji qui tire la langue. *Encore un mal pour un bien. »*

Véronique Chocron et Julien Bouissou